

LE JEUDI 15 JUILLET 2021

de 8 heures à 18 heures

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT RUE DU PRESIDENT FRANCOIS MITTERRAND

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** : L'entreprise CHATTI DEMENAGEMENT est autorisée à stationner son véhicule de déménagement sur les deux places de stationnement situées au droit du 110 rue du Président François Mitterrand, le jeudi 15 juillet 2021, de 8 heures à 18 heures, et ce, suivant les articles 2 à 6 inclus.

**ARTICLE 2** : Le jeudi 15 juillet 2021, de 8 heures à 18 heures, l'arrêt et le stationnement seront interdits et déclarés gênants, sur les deux places de stationnement situées au droit du 110 rue du Président François Mitterrand, et réservé à l'entreprise CHATTI DEMENAGEMENT, afin de réaliser son déménagement.

**ARTICLE 3** : Le cheminement des piétons devra être conservé et la sécurité des piétons devra être assurée, rue du président François Mitterrand, pendant toute la durée du déménagement par l'entreprise CHATTI DEMENAGEMENT, et ce, sous son entière responsabilité.

**ARTICLE 4** : Sont exclus de la restriction susvisée à l'article 2, pour la durée de leurs vacances, les véhicules d'incendie, de secours et de police.

**ARTICLE 5** : L'arrêt et le stationnement, de tout véhicule, dans l'emprise du déménagement, seront interdits et déclarés gênants. La mise en fourrière sera prescrite si le conducteur est absent ou refuse, sur injonction des agents, de faire cesser le stationnement irrégulier.

**ARTICLE 6** : La signalisation routière nécessaire à la sécurité et à la réalisation du déménagement, sera mise en place par l'entreprise CHATTI DEMENAGEMENT, sous son entière responsabilité, et ce, 48h avant le début du déménagement, conformément aux règles fixées par l'instruction interministérielle relative à la signalisation temporaire.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, inscrit au registre des arrêtés municipaux, transmis par voie électronique à la Préfecture d'Evry. Une ampliation du présent arrêté sera adressée pour son exécution ou son application à :

- Madame le Maire et les agents de la Police Municipale de la ville de LONGJUMEAU,
- Madame la Directrice Générale des Services de la ville de LONGJUMEAU,
- Madame la Directrice Générale Adjointe en charge de l'Aménagement durable de la ville de Longjumeau,
- Madame le Commissaire de Police, Chef de la Circonscription de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de LONGJUMEAU,
- Le SIOM de la Vallée de Chevreuse,
- L'entreprise CHATTI DEMENAGEMENT,
- Madame COUSIN Hélène.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et L.2213-2,

**Vu** le Code de la route, notamment l'article R.417-10,

**Vu** le Code pénal, notamment l'article R.610-5,

**Vu** l'arrêté 143/2020 du 16 juin 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Stéphane DELAGNEAU, conseiller municipal,

**Considérant** le déménagement réalisé le jeudi 15 juillet 2021, pour le compte de Madame COUSIN Hélène sise 115 rue du Président François Mitterrand, par :

L'entreprise CHATTI DEMENAGEMENT, sise 27 place Victor Schoelcher, 91300 MASSY,

**Considérant** que la sécurité de tous les usagers doit être assurée pendant toute la durée du déménagement rue du Président François Mitterrand,

Fait à Longjumeau,

le **28 JUIN 2021**

Stéphane DELAGNEAU

Conseiller municipal  
délégué à l'Espace public et  
aux Travaux en entreprise  
du patrimoine bâti

Affiché et publié du

**28 JUIN 2021**

Au

**29-08-2021**

Certifié exécutoire le

**28 JUIN 2021**



**Acte à classer****A236-21**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2021-06-28T12-25-44.01 ( MI230979062 )**Identifiant unique de l'acte :** 091-219103454-20210628-A236-21-AR ( Voir l'accusé de réception associé )**Objet de l'acte :** réglementation temporaire de la circulation et du stationnement  
rue du Président François Mitterrand  
**Date de décision :** 28/06/2021**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 8. Domaines de compétences par thèmes  
8.3. Voirie**Acte :** A236-21.PDF**Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** TOUS

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 28/06/21 à 12:25

Par CHIES GLADIS**Transmis**

Date 28/06/21 à 12:25

Par CHIES GLADIS**Accusé de réception**

Date 28/06/21 à 12:31